



unisanté

Centre universitaire de médecine générale  
et santé publique • Lausanne

## **FORMATION CONTINUE**

**Dates 2023 : 26 janvier / 11 mai / 9 novembre**

# **PRISE EN CHARGE DE LA TRAVAILLEUSE ENCEINTE DANS LE CADRE DE L'OProMa**

(Ordonnance sur la protection de la maternité)

# RESPONSABLE SCIENTIFIQUE


## Dre Peggy Krief

Médecin du travail, médecin associée, médecin adjointe, maître d'enseignement et de recherche clinique Unisanté, Département Santé au Travail et Environnement (DSTE)

---

## OBJECTIFS

Afin de favoriser un échange pluridisciplinaire entre les différents acteurs impliqués, la formation réunit à la fois les soignants (gynécologue-obstétricien, médecin de famille, sage-femme, infirmière, etc); les médecins du travail et les spécialistes de la sécurité au travail, les professionnels des RH, ..., cadres d'entreprise, les assistantes sociales. Il est prévu une première partie théorique interactive commune puis une seconde partie d'étude de cas qui permet d'aborder les problématiques spécifiques à chacun des acteurs et leur résolution, en séparant les participants en 2 ateliers distincts.

- Connaître l'Ordonnance sur la protection de la maternité (OProMa -LTr) et la responsabilité des différents acteurs
  - Connaître les dangers professionnels les plus importants mettant en péril la santé de la femme enceinte et de l'enfant
  - Savoir informer les femmes en âge de procréer des risques éventuels pour la grossesse liés aux postes de travail, afin de bénéficier des mesures de prévention
  - Connaître la marche à suivre en cas de risques
  - Connaître les risques juridiques en cas de non respect de la réglementation
  - Savoir gérer les situations les plus couramment rencontrées
  - Savoir distinguer les certificats médicaux d'arrêt de travail pour maladie et d'inaptitude au poste de travail
- 

## PROGRAMME

**Femme enceinte en activité professionnelle: cadre légal, risques professionnels, responsabilités des acteurs, constats du terrain et les actions à mettre en œuvre.**

**13 h 30 - 15 h 45**

*Dre Peggy Krief, médecin du travail, Unisanté DSTE*

*et Mathieu Piguët, sous-directeur, Service juridique, CVCI Lausanne*

**Etude de cas en groupe: accompagnement les parties prenantes dans les situations les plus couramment rencontrées afin de protéger les travailleuses enceintes et être en conformité avec la réglementation.**

**16 h 00 - 18 h 00**

▪ **Atelier pratique pour les professionnels de l'entreprise**

*Dre Sophie Schwarz, médecin du travail, Unisanté DSTE*

▪ **Atelier pratique pour les soignants et les gynécologues**

*Dre Saira-Christine Renteria, gynécologue-obstétricienne*

*Dre Peggy Krief, médecin du travail, Unisanté DSTE*

---

## INFORMATIONS

### Public cible

Gynécologues-obstétriciens, sages-femmes, médecins généralistes, médecins assistants, infirmières en santé au travail, assistantes sociales.

Directeurs et cadres des ressources humaines, chefs d'entreprise, directeurs et responsables de site ou d'établissement, cadre dirigeants, manager HSE, spécialistes santé et sécurité au travail, ergonomes, psychologue du travail.

La formation est prodiguée dès 15 inscriptions. Le nombre maximum de participants est 22.

### Approche pédagogique

Ce module allie cours théoriques, études de cas et échanges interdisciplinaires, et met l'accent sur la mise en commun des connaissances et des expériences vécues des participants. Les cours sont dispensés par des experts en médecine du travail, gynécologie-obstétrique et droit de la santé.

### Lieu des cours

Unisanté, Département Santé au Travail et Environnement (DSTE)

Rte de la Corniche 2

1066 Epalinges • Suisse

**Direct :** +41 21 314 16 04,

**Email :** aurelie.penseyres@unisante.ch

# INSCRIPTION

## Frais d'inscription

**CHF 350.-**

Tarif préférentiel pour les médecins, infirmiers•ères et sages-femmes faisant partie d'une association professionnelle.

**Merci de nous contacter pour plus d'information :**

**[aurelie.penseyres@unisante.ch](mailto:aurelie.penseyres@unisante.ch) ou**

**+41 21 314 16 04**

---

## RECONNAISSANCE

4 crédits par la Société Suisse de Gynécologie et d'Obstétrique

4 crédits par la Société Suisse de Médecine du travail

4 crédits par la Société Suisse de Médecine Générale et Interne

4 crédits E-log pour les sages-femmes (FSSF), les infirmier•ère-s (ASI) et les consultantes en lactation et allaitement maternel (ASCL)

FMH Gynécologie-Obstétrique

FMH Médecine du travail

FMH Médecine générale

Fédération Suisse des Sages-femmes

